

DÉCOUVRIR L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE L'ÉGLISE



Image créée avec l'IA (Canva)

Saviez-vous que ?

- Le Vatican a publié un livre résumant tout l'enseignement social de l'Église catholique en 2004 .
- L'enseignement social de l'Église se résume en **10 principes**.
- Ce communiqué résume le 4ème principe, celui du travail humain.

LE TRAVAIL HUMAIN

Le travail constitue une dimension essentielle de la condition humaine. Le Seigneur nous a confié les biens de sa création pour les « les cultiver et les garder » (Gn 1, 15). Cela ne signifie pas les dominer mais plutôt en prendre soin.

Le travail humain est précieux, car il permet d'assurer des conditions de vie dignes. Cependant, il ne doit pas être considéré comme la finalité ultime de notre existence. En effet, c'est en Dieu que réside la source de notre vie et de notre destinée. Nous sommes des êtres spirituels, dotés par notre intelligence de la conscience de l'immortalité de notre âme et de la capacité à entretenir une relation avec Dieu.

Jésus lui-même a accordé une grande valeur au travail et s'est donné sans cesse pour proclamer la Bonne Nouvelle. De ce fait, le travail, qu'il s'agisse de faire le bien ou de lutter pour la justice, représente une manière de prendre part à l'œuvre divine.

Travailler est un devoir. Nul ne doit se sentir en droit de ne pas travailler et de vivre aux dépens des autres. Cela dit, le travail ne sert pas uniquement à subvenir à notre propre besoin ou à ceux de nos proches. Il doit aussi offrir à chacun la possibilité d'exercer la solidarité en partageant les fruits de son effort avec les plus démunis.

L'Église affirme que la dignité des travailleurs est inaliénable.

La dignité des travailleurs:

- La dignité des travailleurs tient au fait que la personne qui réalise le travail est un individu, et non un simple rouage impersonnel au sein du système productif.
- Le travail et le capital devraient être complémentaires, car l'un ne peut exister l'un sans l'autre. Cela dit, il existe beaucoup de formes d'aliénation du travail :
 - ◆ Parmi les plus connues : travail dissimulé, travail des enfants, travail sous-payé, travail exploité.
 - ◆ Nouvelles formes : super-travail, travail-carrière, flexibilité excessive du travail qui entraîne la précarité, modularité du travail, mais aussi les grandes distances à parcourir, le double-emploi, la fatigue physique et psychologique, les situations de chômage.
- L'État devrait favoriser le droit au travail en soutenant **l'activité des entreprises** en créant les conditions nécessaires pour qu'elles puissent offrir des emplois.
- L'État doit également lutter contre les formes de discrimination à l'égard des femmes, des immigrés, le travail des enfants.
- Les droits des travailleurs consistent en : juste rémunération, repos, lieux et méthodes de travail sécuritaires, indemnités chômage, retraite et assurance vieillesse, congé maternité/paternité, droit de réunion et d'association, grève.

- DANS QUELLE MESURE MON TRAVAIL CONTRIBUE À L'OEUVRE DE DIEU, AU BIEN COMMUN ?**
- QUELLES ATTEINTES À LA DIGNITÉ DES TRAVAILLEURS AI-JE CONSTATÉ ?**



Flickr, image libre

Communication développée par le CSCN, en collaboration avec le CÉFFA

